

Formation

Formation Continue PSE2 – FC PSE2

Cette formation s'adresse aux équipiers secouristes titulaires du PSE2 souhaitant maintenir et actualiser leur compétence. Elle permet d'obtenir l'autorisation annuelle d'exercer (arrêté du 24 mai 2000 - circulaire du 25/10/2000).

En validant à nouveau pour 12 mois leur certificat PSE2, ils pourront ainsi continuer à participer activement en tant qu'équipier secouriste dans une structure habilitée par la DGSCGC comme l'UNASS par exemple.

Objectifs

Objectifs professionnels

- Actualiser et confirmer les compétences nécessaires pour tenir l'emploi d'équipier secouriste, c'est à dire les capacités nécessaires afin de porter secours sur le plan technique, humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.
- Tenir la fonction d'équipier au sein d'une équipe

Compétences visées

- Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- Assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, pour soi-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnants
- Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés
- Réaliser les gestes de premiers secours
- Effectuer en équipe le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe

Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Contenu

Domaine de compétence : Savoir agir dans le respect du cadre légal et des procédures à mettre en œuvre

- Appliquer les procédures définies par l'autorité d'emploi
- Réaliser le bilan et sa transmission aux services appropriés.

Domaine de compétence : Apporter les gestes de premiers secours à une victime

- Apporter les gestes de premiers secours face à une personne présentant :
 - Un malaise ou une affection spécifique
 - Un accident Vasculaire Cérébral
 - Une douleur thoracique non traumatique,
 - Un traumatisme de l'abdomen, du bassin, du crâne, du dos, du cou, du thorax, de la face
 - Une atteinte circonstancielle : accident électrique, chaleur, hypothermie, intoxications, pendants, piqures morsures etc.
 - Une souffrance psychique ou un comportement inhabituel

Domaine de compétence : Savoir travailler en équipe

- Assurer, au sein d'une équipe :
 - L'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
 - Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers

Public

Equipiers secouristes titulaires du PSE2

Organisation de la formation

Pré-requis	Être titulaire du PSE2
Durée	7 heures (présentiel)
Effectifs	Groupe de 7 à 18 participants

Méthodes pédagogiques	Études de cas. Immersion, Démonstrations pratiques. Apprentissage du geste. Mises en situation, simulation
Validation des acquis	Les participants ayant fait l'objet d'une évaluation favorable par l'équipe pédagogique ayant animé la session se voient délivrer une attestation individuelle de formation continue valable 1 an
Plus d'infos	www.unass.fr
Intervenant	Formateurs titulaires du certificat de compétence de formateur de Premiers secours PS délivré par le Ministère de l'Intérieur
Support stagiaire	Support « Recommandations relatives aux premiers secours » édité par la DGSCGC sous format numérique
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'UNASS dispose d'un référent handicap qui pourra étudier avec vous les modalités d'accès à cette formation - Contact: referent.handicap@unass.fr
Taux de satisfaction	98% de stagiaires satisfaits en 2023
Tarif	Formation professionnelle : 116 € net de TVA. Formation en intra, nous consulter Formation citoyenne : Nous consulter